

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/05/2023
Procès Verbal

Date de convocation : le 16 mai 2023

Le 22 mai 2023 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Étaient présents : Mmes POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, SCHATZ Christiane, MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, MORIOT Eliane, REGRAIN VAYSSE Martine MM SIODLAK Daniel, VIRLOGEUX Christophe, AUTOURDE Eric, DURAND Jean-Pierre, DELHOUME Jean-Philippe

Était absent excusé :

Étaient absents : Mme COLLAS Virginie, MM. MATHIOU Nathan, CRETAUD Laurent

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice..... 15

Présents..... 12

Votants..... 12

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRES DU JOUR

- ✓ Renouvellement de la délibération 2022/30 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
- ✓ Demande de subvention au titre des amendes de police
- ✓ Souscription d'une ligne de trésorerie
- ✓ Convention d'adhésion au service de médecine préventive
- ✓ Tarif cantine scolaire
- ✓ Mise à jour de la délibération 2020/20 : nomination des délégués aux commissions communales

DELIBERATIONS

N°	Objet
2023/23	Renouvellement de la délibération 2022/30 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
2023/24	Demande de subvention au titre des amendes de police
2023/25	Souscription d'une ligne de trésorerie
2023/26	Convention d'adhésion au service de médecine préventive
2023/27	Tarif cantine scolaire
2023/28	Mise à jour de la délibération 2020/20 : nomination des délégués aux commissions communales

2023/23 Renouveau de la délibération 2022/30 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il peut être nécessaire de prévoir un renforcement des services et techniques et administratifs.

Ainsi, en raison des besoins ponctuels Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de recruter des agents contractuels pour des emplois non permanent

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Cette délibération est valable pour une durée d'un an.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire

2023/24 Demande de subvention au titre des amendes de police

Dans le cadre des subventions au titre des amendes de police, la commune va présenter des demandes pour :

- La pose d'une glissière de sécurité rue des Aviateurs qui permettra d'assurer la sécurité des usagers et de réduire les accidents et leur gravité. Le montant des travaux estimé est de 9 315 € HT
- La réalisation d'une chicane allée du château afin de réduire la vitesse des véhicules aux abords du centre de loisirs. Le montant des travaux estimé est de 5 520 € HT
- La réalisation de peintures de signalisation rue du moulin afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école. Le montant des travaux estimé est de 950€ HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le dépôt de ces demandes de subventions.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire

2023/25 Souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 100 000€ et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

2023/26 Convention d'adhésion au service de médecine préventive

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a dénoncé l'actuelle convention d'adhésion au service de médecine préventive afin de réorganiser son service de médecine.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention d'adhésion proposée par le Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2023/27 Tarif cantine scolaire :

Compte tenu de l'augmentation générale des matières premières, Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'augmenter le tarif du repas des enfants à la cantine à partir du

01/09/2023.

Il rappelle que le prix actuel du repas enfant est de 2€70. Il propose de fixer le prix du repas enfant à 2€90.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, (10 voix pour, 1 abstention M Christophe VIRLOGEUX qui propose le tarif à 2€80, 1 voix contre M Eric AUTOURDE qui propose le tarif à 3 €), le nouveau tarif 2€90 proposé à compter du 01/09/2023.

2023/28 Mise à jour de la délibération 202/20 : nomination des délégués aux commissions communales

Suite à des démissions de délégués, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la mise à jour de la délibération concernant la nomination des délégués auprès de chaque commission communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide que Monsieur le Maire présidera chacune des commissions communales
- désigne les délégués suivants pour chaque commission :

CIMETIERE ET OPERATIONS FUNERAIRES : SIODLAK Daniel

DURAND Jean-Pierre
POPOFF Jocelyne

SPORTS ET ASSOCIATIONS : VIRLOGEUX Christophe

PRYMAS Marie	SCHATZ Christiane
MARQUES DE OLIVEIRA Delphine	MORIOT Eliane
SIODLAK Daniel	POPOFF Jocelyne

JEUNESSE ET ECOLE : PRYMAS Marie

COLLAS Virginie	MARQUES DE OLIVEIRA Delphine
SCHATZ Christiane	MORIOT Eliane
DELHOUME Jean-Philippe	

CCAS (communal pour intercommunal) : PRYMAS Marie

POPOFF Jocelyne	SCHATZ Christiane
MORIOT Eliane	MARQUES DE OLIVEIRA Delphine

PERSONNEL COMMUNAL (sauf les 2 cantonniers) : PRYMAS Marie

POPOFF Jocelyne	REGRAIN VAYSSE Martine
SCHATZ Christiane	MARQUES DE OLIVEIRA Delphine
DELHOUME Jean-Philippe	

FINANCES : POPOFF Jocelyne

MORIOT Eliane	VIRLOGEUX Christophe
DELHOUME Jean-Philippe	SIODLAK Daniel

COMMERCE, ARTISANATS ET INDUSTRIES : POPOFF Jocelyne

SIODLAK Daniel	COLLAS Virginie
MATHIOU Nathan	SCHATZ Christiane

VOIRIE, SERVICES TECHNIQUES (2 cantonniers), URBANISME : SIODLAK Daniel
AUTOURDE Eric
DURAND Jean-Pierre

MATHIOU Nathan
VIRLOGEUX Christophe

APPEL D'OFFRE, TRAVAUX ET MARCHÉ : SIODLAK Daniel

POPOFF Jocelyne
MATHIOU Nathan

DURAND Jean-Pierre

COMMUNICATION : POPOFF Jocelyne

PRYMAS Marie
SCHATZ Christiane
MARQUES DE OLIVEIRA Delphine

MORIOT Eliane
VIRLOGEUX Christophe
DELHOUME Jean-Philippe

• **QUESTIONS ORALES**

- PLU : un bureau d'études a envoyé une proposition à la commune, il a été reçu par M le Maire et M SIODLAK. Lors du prochain conseil, le bureau d'étude sera convié pour présenter le projet.
- Ombrières : La société Assemblia est venu présenter le projet d'ombrières sur le parking du centre omnisport
- Tour de France : Une réunion publique aura lieu le 15 juin 2023 à 18h30 à la salle polyvalente de Vaux. Des flyers seront distribués à tous les administrés pour les informer de cette réunion.
- Parcours de santé : les travaux vont démarrer semaine 21
- Réunions de quartiers : les prochaines réunions auront lieu en septembre

Séance levée à 20h25